



**RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2011  
DU FONDS COMMUN DE CREANCES  
FCC BIAT-CREDIMMO 1**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LE COMPTE RENDU D'ACTIVITE ARRÊTE  
AU 30 JUIN 2011**

\_/)/\_essieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes du FCC BIAT – CREDIMMO 1, et en application de l'article 46 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 37 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux FCC et aux sociétés de gestion desdits fonds, nous avons examiné le compte rendu d'activité du fonds arrêté au 30 juin 2011.

Nous avons procédé à la vérification des informations financières figurant dans le présent compte rendu d'activité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières présentées.

**Fait à Tunis, le 16 Août 2011**

**Le Commissaire aux Comptes  
Mahmoud ZAHAF**

**CARACTERISTIQUES DU FONDS A L'EMISSION :**

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » est constitué de créances titrisées saines, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de créances tel que présenté sur le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	<b>22 Mai 2006</b>
CRD TOTAL	<b>50. 019 MILLE DINARS</b>
NOMBRE DE PRETS	<b>1592</b>
CRD MOYEN	<b>31,418.788 DINARS</b>
CRD MINIMUM	<b>2,745.826 DINARS</b>
CRD MAXIMUM	<b>342,694.711 DINARS</b>
TAUX MOYEN	<b>8.41%</b>
TAUX PONDERE	<b>8.21%</b>
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	<b>41 MOIS</b>
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	<b>171 MOIS</b>

**CARACTERISTIQUES DES PARTS A L'EMISSION :**

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 1 a émis quatre catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 019 mille Dinars, les caractéristiques des parts sont telles que suit :

	Parts <b>P1</b>	Parts <b>P2</b>	Parts <b>S</b>	Part <b>R</b>
Nombre de parts	36 000	10 000	2 500	1
Nominal. unit (en TND)	1000	1000	1000	1 518 711.211
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1.2%	TMM + 2.2%	-
Date de maturité	Mai 2011	<b>M A I  2 0 1 5</b>	<b>M A I  2 0 1 5</b>	Février 2016
Rythme d'amortissement	trimestriel	trimestriel	trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de réserve<sup>1</sup>.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.

<sup>2</sup> Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

**Rapport de Gestion****A. POURCENTAGE DES PARTS DETENUES PAR LES OPCVM**

	Parts P1	Parts P2
OPCVM	45.76%	55.00%
Autres	54.24%	45.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**B. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE**

Trimestriellement, le fonds est tenu de payer et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an; le tableau suivant présente la rémunération nette de ces bénéficiaires sur la période semestrielle au 30 Juin 2011 respectivement à la date de paiement du 15-02-2011 et du 15-05-2011.

Les commissions nettes en dinars	15-02-11	15-05-11
Société de gestion	19 503,762	17 760,511
Recouvreur	19 503,762	17 760,511
Dépositaire	2 438,233	2 220,326
<b>Total</b>	<b>41 445,757</b>	<b>37 741,348</b>

**C. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES**

AU 30-06-2011, LE PORTEFEUILLE DE PRETS A TAUX VARIABLE, ACCORDES AUX PERSONNES PHYSIQUES, POUR DES FINS D'ACQUISITION OU DE CONSTRUCTION DE LOGEMENT, DETENUS PAR LE « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » SE COMPOSE DE 740 CREANCES POUR UN CAPITAL RESTANT DU DE 15 990 MILLES DINARS SOIT UN AMORTISSEMENT DE 68% PAR RAPPORT AU CRD A LA CESSION ET POUR UN TAUX MOYEN PONDERE DE 7.31%<sup>3</sup>.

A CETTE DATE, LA DUREE DE VIE MOYENNE RESIDUELLE DES CREANCES DETENUES PAR LE FONDS EST DE 77 MOIS.

CI-APRES, LE TABLEAU TRAÇANT L'EVOLUTION DES CREANCES SUR LE PREMIER SEMESTRE 2011:

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
Janvier	853	17 906	0.13%	0.33%
Février	831	17 539	0.16%	0.36%
Mars	802	17 160	0.37%	0.43%
Avril	785	16 705	0.87%	0.54%
Mai	758	16 322	0.52%	0.35%
Juin	740	15 990	0.24%	0.46%

PAR AILLEURS, LE RATIO DE PERTE NETTE, A LA DATE DU 30-06-2011, EST DE 0.57%, NOTONS QUE CE RATIO DESIGNNE LE POURCENTAGE DES CREANCES DECHUES ET MARQUERA LE DEBUT DE LA PERIODE D'AMORTISSEMENT ACCELERE, DES LORS QU'IL DEVANCE LE SEUIL DE 3% POUR LA PREMIERE ANNEE, DE 5% POUR LA DEUXIEME, DE 6.5% POUR LA 3EME ET DE 7% POUR LES ANNEES POSTERIEURES.

<sup>3</sup> Le Taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de Juin 2011.

**SITUATION DES PLACEMENTS SUR LES COMPTES DES FONDS AU 30 JUIN 2011 :****Compte d'accueil**

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 30-06-2011
BTA 5.25% Mars 2016	2	1 930,200	31,932	1 962,132
BTA 5.25% Mars 2016	467	450 618,107	7 456,007	458 074,114
<b>TOTAL</b>	<b>469</b>	<b>452 548,307</b>	<b>7 487,939</b>	<b>460 036,246</b>

**Compte de réserve**

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition
BTZC Octobre 2016	2 151	1 500 107,400
<b>TOTAL</b>	<b>2 151</b>	<b>1 500 107,400</b>

**D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS**

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle dont le détail est sur les tableaux ci-après :  
Rappelons que les porteurs de parts prioritaires P1 perçoivent leurs rémunérations en flux d'intérêts et en principal.

**DONNEES UNITAIRES :****PARTS PRIORITAIRES P1 :**

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts nets
<b>15 février 2011</b>	5,31%	140,170	31,040	890,870	1,902	1,522
<b>15 mai 2011</b>	5,03%	109,130	32,818	923,688	1,357	1,086

**PARTS PRIORITAIRES P2 :**

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts nets
<b>15 février 2011</b>	6,01%	1 000,000	0	0	15,359	12,287
<b>15 mai 2011</b>	5,73%	1 000,000	0	0	14,166	11,333

**PARTS SUBORDONNEES S :**

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts nets
<b>15 février 2011</b>	7,01%	1 000,000	0	0	17,914	14,331
<b>15 mai 2011</b>	6,73%	1 000,000	0	0	16,638	13,310

**PART RESIDUELLE :**

	CRD	Intérêts Brut	Intérêts Nets
15 février 2011	1 518 711,211	51 603,812	41 283,050
15 mai 2011	1 518 711,211	118 874,757	95 099,806

**DONNEES GLOBALES :**

	PARTS PRIORITAIRES P1	PARTS PRIORITAIRES P2	PARTS PRIORITAIRES S
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT DE PERIODE	5 046 120	10 000 000	2 500 000
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	2 298 888	0,000	0,000
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE FIN DE PERIODE	2 747 232	10 000 000	2 500 000

**E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE**

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le FCC alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

Le fonds de réserve est plafonné.

**F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES**

ANNEE	MOIS DE DECHEANCE	OBSERVATIONS
2008	CD <sup>4</sup> au 30/04/2008	Récupération totale
	CD au 31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/08/2008	
	CD au 30/09/2008	
	CD au 30/11/2008	
2009	CD au 30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/08/2009	Arrangement à l'amiable en cours
	CD au 30/09/2009	
2010	CD au 31/01/2010	Récupération totale
	CD au 31/07/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/10/2010	

<sup>4</sup> CD : Créance Déchue.

**G. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS**

Suite aux événements survenus en Tunisie, une modification est intervenue sur un des éléments caractéristiques du prospectus.

En effet, en date du 25 Janvier 2011 et en raison des incertitudes économiques et politiques qui pèsent sur le pays venant lui même d'entrer dans une période de changement et aussi d'instabilité, l'agence de notation financière Moody's a dégradé la notation sur les parts prioritaires du FCC BIAT-CREDIMMO 1 d'un cran; de "Aaa.tn" à "Aa2.tn" suite à la dégradation de la note de la Tunisie elle-même.

Par ailleurs, il a semblé logique aux experts de la société de notation de matérialiser cette incertitude par une dégradation de sa notation, assortie d'une mention perspective négative.

Notation Parts	Notation précédente des parts	Notation actuelle des parts
Parts Prioritaires <b>P1</b>	Aaa.tn	Aa2.tn
Parts Prioritaires <b>P2</b>	Aaa.tn	Aa2.tn
Parts Subordonnées <b>S</b>	A3.tn	A3.tn

Par ailleurs, nous portons à votre connaissance que désormais les parts prioritaires ont été admises au marché des fonds communs de créance de la BVMT.

**H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE**

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 1** disposent d'une clause de remboursement anticipé.